



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

# « Evaluation et perspectives du Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy »

### Pouvoir adjudicateur

**Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**  
**12, rue Marcelin Viguié**  
BP 82 - 82800 NEGREPELISSE  
Tél. : 05 63 24 60 64 ou 05 63 26 23 28  
Fax : 05 63 24 60 65  
Courriel : [plie.midi.quercy@info82.com](mailto:plie.midi.quercy@info82.com)

### Remise des offres

Les offres devront être remises au plus tard le **23/07/2013** à **16h30**



## **Sommaire du règlement de consultation**

Article 1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 2 PERSONNES PUBLIQUES CONTRACTANTES	3
ARTICLE 3 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
3.1 OBJET	3
3.2 PROCEDURE	3
3.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
3.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
3.5 DISPOISTION RELATIVE A LA SOUS TRAITANCE	4
ARTICLE 4 CARACTERISTIQUES DU MARCHE	4
4.1 DUREE DU MARCHE	4
4.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
4.3 MODE DE RGELEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
4.4 FINANCEMENT DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	4
4.5 AVANCE	5
4.6 VARIANTES	5
ARTICLE 5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
5.1 PIECES DE LA CONSULTATION	5
5.2 PIECES DE L’OFFRE	5
ARTICLE 6 PRESENTATION DES OFFRES	6
ARTICLE 7 OUVERTURE DES PLIS, ANALYSE DES CANDIDATURES, SELECTION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DES MARCHES	7
7.1 OUVERTURE DES PLIS	7
7.2 ANALYSE DES CANDIDATURES ET SELECTION DES OFFRES	7
7.3 NEGOCIATION	8
7.4 CANDIDAT AUQUEL IL EST PREVU D’ATTRIBUER LE MARCHE	
ARTICLE 8 BUDGET PREVISIONNEL	8
ARTICLE 9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8
ARTICLE 10 PENALITES DE RETARD	9
ARTICLE 11 MODALITES DE PAIEMENT	9
ARTICLE 12 ARRÊT DE LA MISSION – RESILIATION DU MARCHE	9

## ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

### Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

12, rue Marcelin Viguié

BP 82 - 82800 NEGREPELISSE

Tél : 05 63 24 60 64 ou 05.63.26.23.28

Fax : 05 63 24 60 65

Courriel : [plie.midi.quercy@info82.com](mailto:plie.midi.quercy@info82.com)

## ARTICLE 2. PERSONNES PUBLIQUES CONTRACTANTES

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

## ARTICLE 3. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 3.1 Objet :

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation d'une mission d'évaluation du Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy et de la définition d'hypothèses d'évolution du dispositif pour la période 2014-2020.

### 3.2 Procédure :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 3.3 Décomposition de la consultation :

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

### 3.4 Conditions de participation des concurrents :

Le marché sera conclu soit avec un opérateur unique, soit avec des opérateurs groupés solidaires ou conjoints. Les candidats ne peuvent pas cumuler les deux qualités, ni concourir au titre de plusieurs groupements.

Rappels : **le groupement est conjoint** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Dans ce cas, chaque membre du groupement percevra directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. **Le groupement est solidaire** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. Dans ce cas, le paiement sera effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement. Dans les deux formes de groupements, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné comme mandataire (à mentionner dans le **DC 1** figurant en Annexe), représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement

### **3.5 Dispositions relatives à la sous-traitance**

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement ; et conformément aux dispositions du Code des marchés publics (Titre IV, chapitre II). Pour déclarer un sous-traitant, le formulaire **DC 4** figurant en Annexe sera utilisé. Cette déclaration peut être effectuée lors du dépôt de l'offre ou (pour le titulaire du marché) après le dépôt de celle-ci.

## **ARTICLE 4. CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

### **4.1 Durée du marché**

La mission démarrera à compter de la date de réception, par le titulaire de la notification du marché et s'effectuera sur **5 mois**.

### **4.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **4.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

### **4.4 Financement du Fonds Social Européen :**

Un Financement du Fonds Social Européen « Compétitivité Régionale et Emploi » est sollicité par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour participer au financement de cette prestation, sur l'axe 5, Assistance technique et un financement de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Midi-Pyrénées).

Le marché sera attribué et notifié avec « l'option FSE », c'est-à-dire que la prestation définie dans le cadre du présent marché sera réalisée avec la participation du Fonds Social Européen. Dans ce cas, le titulaire du marché devra respecter les exigences des règlements communautaires et à cet effet, il s'engage :

- ⇒ à soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, par toute autorité commissionnée par le préfet ou pas les corps d'inspections et de contrôle nationaux et communautaires,
- ⇒ à présenter aux agents chargés du contrôle tous les documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues,
- ⇒ à conserver ces pièces jusqu'au 31 décembre 2021
- ⇒ à informer de la participation du Fonds Social Européen l'ensemble des acteurs sollicités ou informés dans le cadre de cette prestation, conformément au règlement 1828/2006 du 8 décembre 2006,
- ⇒ à s'assurer que toute publication relative à la prestation concernée par ce règlement de consultation fait mention explicite de la participation du Fonds Social Européen.

Tout manquement constaté pourra entraîner des pénalités pour manquements aux obligations du marché correspondant au montant du reversement par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy de la part communautaire attribuée au titre du marché.

#### **2.5 – Avance :**

Aucune avance ne sera versée.

#### **4.4 Variantes :**

Aucune variante n'est autorisée.

## **ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **5-1 Pièces de la candidature :**

Les candidats peuvent utiliser les formulaires présents en Annexe DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- les renseignements concernant **la situation juridique de l'entreprise** tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :
  - copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
  - déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- les renseignements concernant **la capacité économique et financière de l'entreprise** tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
  - déclaration concernant **le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Les renseignements concernant **les références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
  - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **5-2 Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

## Règlement de la Consultation - PLIE du Pays Midi-Quercy

- **l'Acte d'Engagement (A.E.)** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- **le Règlement de la consultation** et ses annexes : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- **le Cahier des Clauses Particulières (C.C P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- **une décomposition du prix global forfaitaire** et précisant : le coût horaire d'un consultant senior et d'un consultant junior; le coût détaillé par étape présentant le temps passé par chaque intervenant (coût par journée et/ou demi-journée), les frais de déplacements et frais divers; le coût unitaire de différentes composantes supplémentaires de la mission (réunions, questions évaluatives supplémentaires, ...).
- **une note méthodologique détaillée permettant** :
  - **d'apprécier la qualité des propositions** et leur conformité avec les objectifs de la mission, la rigueur et la pertinence de la méthodologie employée, le nombre de jours d'intervention des intervenants pour mener à bien cette mission. Les modalités de travail proposées pour la concertation et l'animation de la démarche
  - **de préciser la compétence et la notoriété** acquise sur des missions de même nature et à même échelle ; la présentation détaillée de l'équipe dédiée à la mise en œuvre et au suivi de la mission, indiquant titres d'études et professionnels précisant son adéquation pour la réalisation du marché (CV et référence des intervenants, qualité des experts...) ; le nom du chef de projet et ses relations avec les membres de l'équipe, le CV du mandataire, du chef de projet et des différents intervenants qui seront mobilisés sur la mission
- **ainsi que le planning détaillé de travail.**
- Tout autre élément permettant de présenter l'offre.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

**Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du Pays Midi-Quercy <http://www.paysmidiquercy.fr/>**

**ou remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande :**

- **par écrit en adressant un e-mail à l'adresse suivante : [plie.midi.quercy@info82.com](mailto:plie.midi.quercy@info82.com)**
- **ou par téléphone : 05 63 24 60 64**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Les formulaires DC 1, DC 2, DC 3 et DC 4 à compléter sont fournis en Annexes du présent Règlement de consultation.</li><li>- Les notices explicatives correspondant à ces formulaires peuvent être consultées sur le site Internet Portail du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. <a href="http://www.minefe.gouv.fr">www.minefe.gouv.fr</a>.</li></ul> |
|--|

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

## Règlement de la Consultation - PLIE du Pays Midi-Quercy

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 6 : PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

### 6.1 Adresse et délai de remise des offres

Les offres devront être remises à la fois sous forme postale à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy**

**12, rue Marcelin Viguié - BP 82**

**82800 Nègrepelisse**

**Téléphone : 05 63 24 60 64 Courriel : plie.midi.quercy@info82.com**

Mention à indiquer sur l'enveloppe

**«Evaluation et perspectives du Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi Quercy - Ne pas ouvrir ».**

La date limite de réception des offres est fixée au **19/07/2013 à 16h30** – le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ou remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## ARTICLE 7 – OUVERTURE DES PLIS, ANALYSE DES CANDIDATURES, SELECTION, DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 7.1 Ouverture des plis

Seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus dans les conditions d'envoi ou de remise fixées.

### 7.2 Analyse des candidatures et sélection des offres

Les candidats qui, le cas échéant produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics (cf. formulaires DC1, DC2 et le cas échéant DC 4) ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application de ces dispositions seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières. Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacité seront éliminées.

La sélection des offres pour l'attribution du marché sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics. Ces conditions prévoient notamment :

- l'examen des réponses au regard des documents de la consultation
- l'analyse des offres au regard de critères de jugement, énumérés ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

## Règlement de la Consultation - PLIE du Pays Midi-Quercy

Libellé	%
<b>1-Valeur technique</b> , appréciée au regard de la qualité du mémoire justificatif remis par le candidat, décomposée de la manière suivante : - qualité de la méthodologie proposée, sur <b>50 points</b> - compétences des intervenants et qualité des moyens humains et techniques strictement affectés à la mission, sur <b>30 points</b>	<b>80</b>
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>20</b>

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

### 7.3 – Négociation :

Après examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra engager librement les négociations qui lui paraissent utiles avec les trois candidats ayant présenté la meilleure offre. Les candidats sont invités à remettre dans leur offre, le nom et les coordonnées de la personne à contacter pour le suivi de la négociation.

Les négociations pourront porter sur les éléments de réponse apportés dans l'offre ainsi que sur les dispositions du cahier des charges dès lors qu'elles ne modifient pas substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

Elles pourront donner lieu le cas échéant à une, voire plusieurs réunions de négociation et/ou échanges écrits à l'issue desquels les candidats seront invités à remettre par écrit leur dernière offre.

L'offre de l'opérateur économique qui obtiendra après négociation le cas échéant, le plus grand nombre de points sera jugée l'offre économiquement la plus avantageuse.

### 7.4 Candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

A défaut de l'avoir fourni dans son offre, le candidat dont l'offre a été retenue devra, pour que le marché lui soit attribué, fournir obligatoirement en application de l'article 46 du Code des marchés publics :

- les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

Ces pièces devront être fournies dans un délai de 8 jours après réception de l'information au candidat de la notification du marché.

## ARTICLE 8 : BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel est compris entre 8 000 euro et 12 000 euro TTC.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisibles.

## ARTICLE 9 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de précisions au présent dossier de consultation d'ordre techniques ou administratifs nécessaires pour répondre à la consultation devra être formulée par écrit (voie postale, fax ou mail) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres. Le pouvoir adjudicateur se laisse un délai de **5 jours ouvrés** pour formuler sa réponse par écrit.

**Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy**

A l'attention de Sarah BONNET

1, place de la gare

82300 CAUSSADE

Tél : 05.63.26.23.28 Fax : 05.63.66.54.35

Courriel : [plie.midi.quercy@info82.com](mailto:plie.midi.quercy@info82.com)

## **ARTICLE 10 – PENALITE DE RETARD**

Dans le cas où le titulaire ne remettrait pas les rapports dans l'étude dans les délais fixés ci-dessus, il encourrait, les pénalités visées à l'article 16 du CCAG/PI.

## **ARTICLE 11 – MODALITES DE PAIEMENT**

Le titulaire sera rémunéré sur présentation de la facture en une fois sur présentation du rapport final.

Les sommes dues au titulaire seront mandatées conformément aux règles de la comptabilité publique, et en application des dispositions des articles 12 et 12 bis du CCAG/PI.

## **ARTICLE 12 : ARRÊT DE LA MISSION – RESILIATION DU MARCHE**

Les dispositions applicables sont celles des articles 35 et suivants du CCAG/PI.

### **ANNEXES :**

#### **FORMULAIRES POUR LA PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**Formulaire DC 1** - Lettre de candidature

**Formulaire DC 2** - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

**Formulaire DC 3** - Acte d'engagement

**Formulaire DC 4** - Déclaration de sous-traitance, si le candidat souhaite présenter un sous- traitant